

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 JAN 2022

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 22-00003 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de **recrutement sur mesures nouvelles spéciales de cinq (05) Vétérinaires, session 2021.**

Ce sont :

VÉTÉRINAIRES

ADMISSIBLE(S)

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	MILLOGO ANNITA GISÈLE	2101_1316_3593_6215	B16427184	07/05/94
2°	NACANABO ISSAKA	2109_1416_3532_7910	B4504232	31/12/95

Arrêté la présente liste à 2 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon